

**MOTION**  
**du groupe radical, par la députée Brigitte Diserens, concernant la modification de la loi**  
**fiscale (04.03.2004) 1.442**

Chaque saison, dans notre canton le problème récurrent des volets clos revient sur le tapis.

Une solution pourrait se trouver par un dispositif fiscal de "Leaseback" qui s'opère déjà dans les pays voisins et qui a fait ses preuves.

Dans les zones touristiques définies, en contre-partie d'avantages fiscaux-ristourne sur impôts en fonction des loyers déclarés, par exemple, le propriétaire investisseur serait tenu de mettre son bien en location, par l'intermédiaire d'une agence immobilière, ce, pendant un nombre d'années à déterminer.

Les motionnaires demandent au DFAE de trouver une solution par le biais de la loi fiscale.

Sion, le 4 mars 2004  
(11h00)

Groupe radical, par  
Brigitte Diserens, députée